



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 25</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 11 juin 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 24 juin 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET et M. Gérard ROHL ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°06

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Redevance occupation du domaine public - Tarifications

Par délibération n°16 en date du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal approuvait l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public, la fixation de tarifs forfaitaires annuels et la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public et d'une charte à compter du 1er janvier 2021.

Après analyse de l'occupation du domaine public, il est proposé de réviser la tarification annuelle des chevalets, supports de pré-enseigne et équipements divers, actuellement facturés à l'unité, en instaurant un forfait allant jusqu'à 3 équipements.

Les autres tarifs sont inchangés. Il est donc proposé la grille tarifaire comme suit :

Terrasses et mobiliers	Tarifs 2024
Terrasse (chaises/tables et/ou parasol) inférieure à 15m ² (par an)	40,00 €
m ² de terrasse supplémentaire (par an)	2,00 €
Forfait 3 chevalets sur trottoir / supports pré-enseigne (présentoir de publicité, porte-menu, oriflamme, objets décoratifs...) (par an)	15,00 €
Forfait 3 équipements divers (étalage sur trottoir, bac à glace, appareil de cuisson, présentoir cartes postales ...) (par an)	20,00 €

Ces tarifs sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la révision de la tarification telle que présentée,**
- **autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

